

Annexe I

Programme d'actions et budget prévisionnel

1- Fiche identité du programme d'actions

Titre du programme	PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES SUR LA VILLE D'AVIGNON
Collectivité et représentant légal	MAIRIE D'AVIGNON Cécile HELLE
Territoire concerné	VILLE D'AVIGNON ET SES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
Coordinateur du programme (Nom, Prénom, tél., mail)	Sébastien RUEL 04.90.80.83.70/ sebastien.ruel@mairie-avignon.com Johanna RAGE 04.90.80.83.40/ johanna.rage@mairie-avignon.com
Montant de la subvention octroyée	90 000
Date de signature de la convention	Décembre 2023
Période de la convention	2024-2026

2- Programme d'actions

a) Rappeler les objectifs du programme d'actions

Axe 1^I : La prévention des conduites à risque pendant la vie nocturne et en milieu festif : la Charte de la Vie nocturne

- Prévenir les risques et réduire les dommages sur les publics, liés à la consommation de substances psychoactives.
- Développer la prévention par les pairs
- Accompagner les professionnels en leur donnant des outils de sensibilisation et la posture pour prévenir les consommations à risque

Axe 2 : La prévention des consommations problématiques liées aux usages détournés (protoxyde d'azote et produits émergents).

- Développer les compétences psychosociales des jeunes
- Former les professionnels de terrain

Axe 3 : La prévention de la participation des jeunes au trafic de stupéfiants : les séjours d'oxygénation.

- développer les compétences psychosociales
- créer une rupture avec le quartier et les trafics de stupéfiants
- raccrocher les jeunes au dispositif de droit commun (mission locale, centres sociaux...)

b) Quelles doivent être les actions mises en œuvre ? Par quels moyens (moyens matériels et humains) ?

Axe 1 :

- Création et distribution de kit de prévention à destination des professionnels de la nuit
- Mise en place de cycles de formations à destination des professionnels de la nuit et des associations étudiantes sur la prévention des conduites à risques en milieu festif
- Développement de 2 médiateurs en milieu festif avec la mise en place de stands de prévention lors des soirées étudiantes et des parcours déambulatoires pendant le festival

Axe 2 :

- Mise en place d'un cycle de formation à destination des acteurs de terrain (médiateurs, référents jeunes centres sociaux, éducateurs de rue) comprenant une formation de base sur les pratiques de consommation et des échanges de pratiques afin d'outiller les professionnels pour l'échange avec les jeunes et travailler sur les compétences psychosociales (3 sessions par an)
- Module sur les compétences psychosociales comprenant 3 séances (estime de soi, le consentement et les choix éclairés et la notion de jugement/l'influence des pairs) à destination de classes pilotes 3^{ème}/2^{nde}.
- Création de support de prévention par les jeunes ayant suivi les modules (campagne, clip de sensibilisation, ambassadeurs).

Axe 3 :

- Identification des jeunes par les médiateurs et mise en place de chantiers avec l'association TAPAJ en amont ou en aval du séjour d'oxygénation en fonction de la temporalité du suivi du jeune. Les jeunes identifiés intégreront la file active de TAPAJ
- Séjour d'oxygénation en lien avec les associations de prévention spécialisée
- Suivi des jeunes en lien avec les éducateurs spécialisés et la mission locale.
- Formations liées à la compréhension des techniques d'embrigadement des jeunes dans les trafics de stupéfiants et mise en place d'atelier de partage d'expérience (étude de cas) pour avoir un cadre commun d'intervention qui pourrait réunir les professionnels de terrain (médiateurs) et les éducateurs de la PJJ, les éducateurs spécialisés de l'ADVSEA, etc.

c) Décrivez, pour chaque action, les publics bénéficiaires

Axe 1 : Public lycéens et étudiants fréquentant les événements et/ou lieux festifs de la Ville d'Avignon (350 par an) et les gérants d'établissements (2 sessions de 15 personnes).

Axe 2 : Pour les formations : professionnels de terrain (médiateurs municipaux, animateurs des 6 clubs jeunes des centres sociaux, médiateurs devant les lycées de l'association DUNES, éducateurs de rue de l'ADVSEA soit 40 professionnels).

Pour les modules CPS : chaque année 2 classes de 3^{ème} et 2 classes de 2^{nde} (soit 100 élèves par an)

Axe 3 : Jeunes âgés entre 16/25 ans avec des addictions et gravitant et/ou en lien avec les trafics de stupéfiants (soit 18 jeunes par an).

Les professionnels œuvrant avec ce public jeune qui bénéficieront d'une formation pluridisciplinaire (techniques embrigadement / sortie des trafics / analyse de pratique)

d) Mentionnez les dates prévisionnelles de réunion des comités de pilotage et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme

Le comité de pilotage se réunira 2 fois/ an : 1 réunion sur les perspectives, état d'avancement des projets et 1 réunion bilan des actions.

Partenaires impliqués :

Axe 1 : Addictions France/CCI/UMIH/Associations étudiantes/Planning Familial/SOS Solidarités/CIDFF/ Commerçants/Avenir Santé Paca/ Préfecture

Axe 2 : Addictions France/ Avenir Santé Paca/ Dunes/ AVSEAO / Centres sociaux/ Education Nationale/ Médiateurs

Axe 3 : SOS Solidarités/ ADVSEA/ Mission Locale/ Médiateurs

e) Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs prévus

Axe 1 :

Nombre de kits créés et distribués

Nombre d'associations étudiantes formées

Nombre de professionnels formés

Axe 2 :

Nombre de professionnels formés

Nombre d'ambassadeurs jeunes

Nombre de campagnes/projets de prévention réalisés par les jeunes

Axe 3 :

Nombre de jeunes impliqués (présentiel, respect des consignes et du cadre d'intervention) sur les chantiers et séjours

Nombre de jeunes inscrits mission locale/Pôle Emploi ou formation à l'issue des séjours de rupture et pré-accompagnement